

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2014

1. Fleurissement : Présentation de Pierre Marceteau

M.Marceteau présente son projet de fleurissement et propose de commencer par les rues des Fours Banaux et des Remparts. Il précise qu'il faudra déterminer les emplacements en concertation avec les riverains, en tenant compte du stationnement. Une réunion publique sera organisée.

2. Installation de l'entreprise HOM et TER

3.

M.Christian Davy, Directeur de l'entreprise, fait une présentation de son projet d'installation à La Vallade dans le bâtiment récemment acquis par la Commune. L'entreprise, actuellement basée à Aubagne, compte plusieurs activités, toutes centrées sur la production agroalimentaire et cosmétique biologique.

M.Davy et son équipe souhaitent renforcer les circuits courts et les liens existant entre le consommateur et le producteur.

Leur souhait est de s'impliquer dans la vie de la Commune et de créer des interactions.

M.Davy présente quelques produits (thés, savons, shampoing, etc...) dont certains sont vendus par Nature et Découverte.

Il expose aussi son souhait de créer une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), société qui associe autour d'un projet, salariés, clients, fournisseurs, bénévoles, associations, collectivités, etc...

La SCIC a un double objectif : Efficacité économique et dimension sociale.

Le transfert de l'entreprise nécessitera 3 mois.

Un loyer de 1000 euros sera versé à la Commune.

4. Hôtel-Restaurant du Champ de Foire

Le montant du loyer mensuel est fixé à 670,00 € HT soit 804,00 € TTC à compter du 1er novembre 2014.

Reprise : Trois contacts à ce jour.

5. Mécanique du Périgord (MDP)

Considérant l'engagement de Monsieur Jean-Marie DE FARIA d'acquérir une parcelle de terrain, pour la construction d'un atelier mécanique au lieu-dit « Petit Acaud », N°156 p (E), d'environ 9 000 m², section ZS, au prix de 1,21 € HT le m² et en application de la délibération du 28 mars 2003 relative au maintien et à l'embauche de salariés, le Conseil décide la remise totale du prix d'acquisition.

6. Entretien des chaudières

Considérant que le contrat d'entretien des chaudières à l'Hôtel de Ville, au Centre de Loisirs et à la Trésorerie est à renouveler et considérant la consultation des entreprises ROUBY, DE ALMEIDA et JAMOT, le Conseil retient la SARL ROUBY et FILS pour un montant annuel de 2 042,00 € HT pour les prestations P2 et P2L et pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2014.

7. Redevance d'assainissement

La redevance pour modernisation des réseaux demandée par l'Agence de l'Eau augmente de 2,17 %

Il n'y a pas eu d'augmentation de la redevance d'assainissement depuis longtemps, nous sommes en dessous du prix moyen. Une hausse de 3% est donc prévue.

L'abonnement est porté de 90 € à 92,70 € et le prix au m³ est porté de 1,13 € à 1,16 €

8. WC Champ de Foire

Considérant la reconstruction des toilettes publiques du Champ de Foire suite à la détérioration par un véhicule et considérant la consultation des entreprises SARL ST AULAYE CONSTRUCTION, ADAMY et Cie SARL, DE ALMEIDA José, ROUBY et FILS SARL et CICIRELLO Mario, le Conseil retient les entreprises mieux-disantes suivantes :

-Lot 1. Maçonnerie, couverture, carrelage :

SARL ST AULAYE CONSTRUCTION pour un montant de 10 771,25 € HT

-Lot 2. Electricité :

ROUBY et FILS SARL pour un montant de 871,90 € HT ;

-Lot 3. Plomberie :

ROUBY et FILS SARL pour un montant de 1 928,16 € HT ;

Remboursement par l'assurance : 13 000 €

9. Pouvoir adjudicateur

Considérant qu'il convient, pour des raisons évidentes de fonctionnement des services municipaux, de déléguer au Maire le pouvoir de conclure des marchés de travaux lorsque les crédits sont prévus au budget et de fixer un plafond de passation particulièrement pour les marchés de travaux, le Conseil Municipal désigne le Maire en tant que représentant du pouvoir adjudicateur de la Commune et le charge, par délégation prise en application de l'article L2122-22 4° du CGCT et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits aux budgets respectifs dans la limite de 207 000 € HT pour les marchés de travaux.

10. DETR

Une Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux a été demandée pour :

-l'aménagement de l'accès à l'école : Estimation des travaux : 191 400 € HT

Taux de subvention demandé : 35 %

(Subvention demandée au taux de 30% au Conseil Général)

-Jardins de l'Hôtel de Ville : Estimation des travaux : 338 161 € HT

Taux de subvention demandé : 35 %

(Subvention demandée au taux de 20% au Conseil Général + réserve parlementaire)

11. Gare de Chalais

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier du Comité de Défense de la Gare de Chalais qui souligne l'intérêt de conserver le guichet de Chalais, chef-lieu de canton du Sud-Charente. Il est indiqué que certains voyageurs devront faire 50 kms pour obtenir un billet de train et que les usagers de la gare de Chalais viennent depuis le Nord Aquitaine, depuis le Sud Charente-Maritime ainsi que de la Dordogne et notamment de Saint-Aulaye.

Le Conseil Municipal demande le maintien du guichet de la gare de Chalais.

Prochaine séance du Conseil Municipal, le vendredi 23 janvier 2015 à 19h30